



INFO CGT

Lors de la réunion de CSE extraordinaire du 4 janvier 2022, l'Administrateur Judiciaire (AJ) nous a confirmé qu'il y avait bien 2 offres de reprise. Celle de **St-Jean Industrie**, prévoyant une centaine de licenciements, et celle de **M2Capital**, qui reprend l'ensemble des salariés.

L'AJ nous a également informé que les conditions suspensives de **St-Jean Industrie** n'étaient pas encore levées étant donné que les engagements de Renault et Stellantis n'étaient pas confirmés.

Les aides de l'état pour **St-Jean Industrie** seraient de l'ordre de 55 M€. **M2Capital** ne bénéficierait pas des aides de l'état.

Ainsi, **M2Capital**, qui s'engage à augmenter les salaires pour l'ensemble des salariés de 6,5% en 2022 et de 6,5% en 2023, afin de motiver ceux-ci, n'est pas considéré crédible par la direction, l'AJ et certains syndicats.

Pour la CGT, même s'il est vrai que beaucoup de questions et d'interrogations sont légitimes, il n'en reste pas moins qu'il serait quand même souhaitable de les rencontrer pour qu'il puisse exposer leur projet et lever tout les doutes sur leur sujet.

Si le projet de **M2Capital** reste très flou, il en est de même pour **St-Jean Industrie**. Pour l'instant, malgré nos demandes de le rencontrer, nous ne l'avons toujours pas vu !!! pourtant, il y a aussi beaucoup de questions et d'interrogations à son projet. Notamment, l'organisation du travail (journée ?? 2X8 ?? 3X8 ?? etc..)

Ce qui est certain, c'est que le temps presse car les améliorations des offres doivent s'effectuer avant le 20 janvier 2022, l'audience au tribunal ayant lieu le 25 janvier.

C'est pourquoi la CGT vous demande votre intervention pour que les potentiels repreneurs puissent venir s'expliquer sur leur projet afin que vous puissiez prendre position en toute connaissance de cause. Ne laissez personne choisir à votre place !!!

Non aux licenciements !!!